



2024-47

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,  
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : ACHAT TICKETS DE MANEGE FETE VOTIVE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler pour cette année encore l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête votive, le dernier week-end de juin, pour être distribués aux enfants de la Commune. Il propose de fixer un montant maximum, à répartir en fonction des manèges présents lors de la fête votive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'achats de tickets de manège à l'occasion de la fête votive de la commune ;
- FIXE le montant maximum de cet achat à 450 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ces tickets en fonction des manèges présents lors de la fête votive ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Thierry SOLEILHAC

Fait et délibéré le 13/05/2024  
Pour extrait certifié conforme